

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00262

SOUTIEN A LA MAISON DES TRESSES ET LACETS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D202200262626

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

SOUTIEN A LA MAISON DES TRESSSES ET LACETS

Dans le cadre de sa politique de développement local, Saint-Etienne Métropole a réalisé une opération de valorisation touristique aux abords de la Maison des Tresses et Lacets située sur la commune de La Terrasse-sur-Dorlay. La « route thématique sur l'eau », ainsi réalisée au titre des sites d'appui à la politique de développement touristique, paraît être complémentaire au musée présent sur le site.

De ce fait, les aménagements réalisés par Saint-Etienne Métropole ont été intégrés au programme de visite assuré par l'association en charge de cet équipement. De plus, afin de valoriser ce site, l'association a mis en place un programme d'animations permettant de renouveler sa clientèle. Depuis 2011, l'association constate ainsi une évolution de plus de 30 % de sa fréquentation ce qui l'a incitée à se professionnaliser avec l'embauche de personnel pour les visites.

L'association fait également des efforts en termes de communication et de partenariat afin de mieux faire connaître l'établissement.

Malgré les efforts consentis durant ces années, la situation financière de l'établissement reste toujours délicate. En 2021, du fait de la pandémie, la programmation a été adaptée et réduite. Malgré une ouverture courte sur 5 mois pleins, le musée a tout de même accueilli 2 500 visiteurs. Grâce au travail des bénévoles une exposition temporaire a pu avoir lieu « la Teinture aux milles nuances » du 02 juin au 30 septembre. En 2022 une exposition labellisée Biennale Internationale Design « des passements de Soi » aura lieu du 30 mars au 31 août. La situation financière reste fragile, et ne permettra pas de contractualiser deux guides pour assurer les visites. Le budget 2022 est de 25 100 €, il est construit avec l'embauche d'un seul guide.

Au regard de l'intérêt de cet équipement pour la préservation du patrimoine, le développement touristique et des investissements de la Métropole sur ce site, il est proposé de soutenir l'association « Maison des Tresses et Lacets » au titre de l'exercice 2022, et ainsi proposer de verser une subvention à hauteur de 3 800 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser une subvention de 3 800 € à l'association « Maison des Tresses et Lacets » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de l'exercice 2022.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Gaël PERDRIAU